

# Chasseur Mayennais



**Plan de chasse  
lièvre**



**Notre faune :  
les fuligules**

**Enquête tableau  
de chasse**

Assurances

# Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 02/2014

**Abattage et débardage, des solutions douces existent !**

**Vous êtes propriétaire forestier ?  
Vous avez planté des chênes  
ou des feuillus précieux ?**

**Fagus Energie vous propose des solutions douces  
d'éclaircie, avec abatteuse et débardeur miniatures ...**

- Prestations de services à la demande
- Achat du bois sur pied



... pour respecter votre investissement forestier d'il y a 20 ans.

**Producteur de bois déchiqueté pour chaudières individuelles et collectives**

**La qualité et le service ...**

**Fagus Energie vous assure la livraison de  
Plaquettes forestières sèches,  
criblées et calibrées .**

**NOUVEAU**

**Livraison  
des silos aériens  
par soufflerie**





# Le mot du Président

La saison de chasse qui vient de s'écouler a été plutôt médiocre en ce qui concerne le petit gibier du fait des conditions météorologiques défavorables. La pluviométrie importante, en particulier, a eu, dans une bonne partie de notre pays, des incidences néfastes sur les populations de lièvres, faisans et autres. Cette situation semble avoir réduit à néant, dans certains secteurs, nos efforts de gestion.

Prenons cependant courage car, contrairement à ce que nous craignons, les résultats des comptages de lièvres sont meilleurs dans les zones en plan de chasse, ce qui est encourageant pour le travail de gestion que nous effectuons.

Cette situation, ajoutée à la crise économique, a bien évidemment entraîné au niveau national une perte de permis plus importante qu'elle n'avait été envisagée.

A l'inverse, le grand gibier se porte toujours bien à tel point que la surface minimum d'attribution des bracelets de plaine pour le chevreuil a été réduite de 150 à 120 hectares.

Par ailleurs, les dégâts de sangliers ont diminué cette année, tant en raison de nos efforts de gestion que de la baisse du coût des denrées agricoles. Il importe de rester vigilant à ce sujet car nous avons constaté que l'importance des dégâts varie souvent en «dent de scie» d'une année sur l'autre.

Ces différents points seront évoqués lors de notre assemblée générale du 26 avril 2014 à Montsûrs où vous viendrez toujours aussi nombreux.

Yves Moulière

## Dans ce numéro :

**3**   
Édito

**4**   
**Informations Nationales et Régionales**

La web TV de la Fédération nationale ONCFS : chasser dans un parc  
La chasse aux idées reçues  
Fête à Craon et Carrouges

**8**   
**Informations Fédération**

Plan de chasse lièvre  
Enquête tableaux de chasse  
Bilan d'application du SDGC  
Examen du permis de chasser 2014  
Gardes particuliers formés 2013  
Nouveaux piégeurs agréés 2013  
Sentier pédagogique

**14-15**  
**Agenda 2014**

**16**   
**Informations Fédération**

Faisan : intervention de Pierre Mayot  
Journée de chasse à La Vigneule

**21**   
**Nos associations**

ADCGG 53  
Les Echos du Bas-Maine  
L'Amicale des trompes de Villiers-C.  
Fédération des gardes particuliers  
Les Echos de Cœvrons  
Société de chasse de Gorron

**28**   
**Notre faune**

Le Fuligule milouin et  
le Fuligule morillon

**29**   
**Cynophilie**

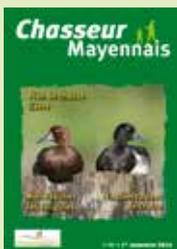
L'épagneul français

**Petites annonces**

**27**   
**Humeur**

Loup y es-tu ? Et comment ?

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 1<sup>er</sup> semestre 2014



Tirage : 10 000 exemplaires  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2014  
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE  
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT  
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT   
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

**Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne**

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS  
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96  
Courriel : fdc@chasseurs53.com

www.frc-paysdelaloire.com ou www.chasse53.fr

Photos de couverture : J-F.A.



Infos Nationales et Régionales



Le web TV de la Fédération nationale des Chasseurs



A la rencontre des hommes et des territoires !



Au sommaire de ce nouveau numéro :

- **A la une du JT** : Trichomonose, nettoyage des bords de Loire, étude cerf à Chambord,...
- **Les invités** : Laurent Courbois de la FNC et Michel Reffay de l'ONCFS pour parler du service civique et du nouvel examen du permis de chasser.
- **En direct des territoires** : dans le Gard pour traquer le sanglier aux chiens courants

A toute suite en ligne !



Fédération Nationale des Chasseurs  
 13 rue Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux  
 mail : [contact@chasseurdefrance.com](mailto:contact@chasseurdefrance.com)  
 web : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)  
 Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux





## ONCFS : Chasser dans un parc

L'article L. 423-1 du Code de l'Environnement est clair : « nul ne peut pratiquer la chasse s'il n'est titulaire et porteur d'un permis de chasser valable... » Cette disposition ne souffre que deux exceptions que l'on peut retrouver dans les articles L.423-2 et L.423-3 du même code.

Ainsi est-il possible de chasser sans être titulaire d'un permis de chasser valable dans le cadre de la chasse accompagnée. Cette possibilité, proche de la conduite accompagnée, permet à un futur chasseur (âgé de plus de 15 ans) de chasser en compagnie d'un accompagnant déclaré, détenteur d'un permis valable et d'une assurance couvrant les deux personnes. Cette autorisation, délivrée par l'ONCFS, impose tout de même que l'accompagné ait reçu une formation pratique élémentaire et que les deux chasseurs ne soient porteurs en action de chasse que d'une seule arme pour deux.

La seconde exception ne concerne pas le département de la Mayenne puisque cet article, le L.423-3, autorise seulement les marins-pêcheurs professionnels et les conchyliculteurs à pratiquer la chasse maritime sans validation du permis de chasser, sous couvert d'y avoir été autorisé par l'administration et de disposer d'une assurance-chasse.

On peut donc retenir que, dans le cas général, tout chasseur en action de chasse doit être titulaire d'un permis de chasser validé pour le temps (année cynégétique en cours), le lieu (départemental, bi-départemental ou national) et éventuellement l'espèce recherchée (timbre grand gibier départemental ou national). Ces dispositions s'appliquent partout, y compris dans les territoires clos. En effet, malgré une idée reçue, bien que les enclos cynégétiques (reconnus comme tels au titre de l'article L. 424-3) disposent d'une réglementation particulière concernant la chasse des mammifères, tout chasseur en action de chasse sur ces terrains se trouve en infraction s'il n'est pas détenteur d'un permis de chasser valable. Il encourt les peines prévues pour chasser sans permis de chasser valable, à savoir 1500 € d'amende pénale, saisie des armes, saisie du véhicule qui l'a amené au lieu d'infraction, paiement des cotisations et redevances obligatoires pour la validation d'un permis de chasser.

Pour être complet, il faut enfin rappeler que le fait de ne pas être porteur, en action de chasse, de l'ensemble des documents attestant de la validité du permis de chasser (permis de chasser, validation annuelle et attestation d'assurance) est passible d'une amende de 1<sup>ère</sup> classe, d'un montant de 38 €.

## La chasse aux idées reçues

### La chasse détruit la biodiversité ? FAUX !

■ **La biodiversité, indispensable au maintien des processus d'évolution du monde vivant, est-elle très menacée de nos jours ?**

⇒ **Oui**, l'urbanisation galopante, l'augmentation incessante des infrastructures et l'intensification agricole altèrent, fragmentent ou détruisent les habitats et font disparaître de nombreux espaces d'utilité environnementale tels les corridors naturels qui offrent une continuité pour le développement et les déplacements de la faune.

■ **On accuse les chasseurs de participer à l'appauvrissement de la biodiversité et, de par les « prélèvements » qu'ils effectuent, d'être à l'origine de la disparition de certaines espèces animales ?**

⇒ C'est totalement **faux** et bien au contraire, ils font en sorte de réparer les dégâts causés à la Nature. Par leurs interventions quotidiennes sur le terrain, ils agissent directement pour la préservation et la restauration du patrimoine naturel favorable à la reproduction des espèces. Ils possèdent une très grande connaissance de la faune sauvage et leur expertise naturaliste est incontournable.

■ **La préservation de la biodiversité ce n'est pas seulement l'aménagement et la restauration des territoires, même si cela a un impact important sur la faune ?**

⇒ Certes **non** ! cela va bien au-delà et les chasseurs entreprennent des actions dans ce sens dans bien d'autres domaines. C'est ainsi que par le recueil de données pour les études scientifiques (bagueage des oiseaux, comptages, radio-pistage...), les chasseurs améliorent la connaissance de la faune tout en effectuant une surveillance sanitaire. Ils participent aussi à la sauvegarde d'espèces menacées, régulent les prédateurs et les espèces invasives. Ils favorisent ainsi un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

■ **Peut-on aller jusqu'à dire que la chasse est écologique ?**

⇒ **oui**, indubitablement, même si sa finalité est ailleurs ! la chasse accorde une valeur prioritaire à la conservation des écosystèmes et des milieux. Elle constitue donc une activité légitime dont l'empreinte écologique est positive.

### Des actions décisives

- Plus de 20 000 km de haies plantées chaque année
- Des milliers de mares, naturelles ou créées, entretenues
- Plusieurs milliers de kilomètres de chemins ruraux préservés ou restaurés



- Des centaines d'hectares de jachères mellifères, contribuant à la survie des abeilles, semées
- Plus de 38 millions d'hectares de zones de quiétude pour la faune gérés par les chasseurs
- Chaque année, les chasseurs sont impliqués très fortement dans la transmission des connaissances grâce aux milliers d'heures d'intervention et de sortie pour le milieu scolaire
- Sentinelles au service de la santé publique grâce aux milliers d'analyses réalisées chaque année les chasseurs surveillent la progression des zoonoses, dangereuses pour la santé de l'homme.



⇒ La chasse française c'est 1 300 000 bénévoles, 1 500 techniciens environnementalistes des fédérations et l'équivalent de 11 000 emplois réalisés par le bénévolat des chasseurs.

## LA CHASSE, C'EST DANGEREUX ? FAUX !

■ Pourquoi est-il courant d'entendre dire que la chasse est dangereuse ?

⇒ D'aucuns pensent que le fait d'avoir une arme à feu entre les mains est dangereux en soi. De fait, pour qui ne connaît pas la chasse, la charge émotionnelle de l'arme est importante et est un facteur d'anxiété. Etre armé pour le chasseur, quoi de plus normal, l'arme est un objet usuel, elle fait partie de son quotidien. Mais, pour l'immense majorité des gens, un porteur d'arme est d'abord quelqu'un susceptible de tuer ! elle est loin l'image d'Epinal du paysan, fusil en bandoulière, traversant le village de bon matin ; lui a succédé celle du délinquant des quartiers, équipé d'une arme de guerre et qui ne va pas à la chasse aux lapins ! par assimilation et perte de repères ruraux, la chasse est trop souvent perçue

de nos jours comme dangereuse.

La chasse souffre aussi d'une mauvaise image, forgée par la propagande calomnieuse de ses détracteurs et souvent relayée par certains médias.

Groupe  
*Jean-Louis Guilmault*



### MAYENNE AUTOMOBILES

Route d'Aron  
53100 MAYENNE  
Tél. 02 43 30 44 44

### RENAULT LAVAL

Avenue de Paris (route de Rennes)  
53940 SAINT-BERTHEVIN  
Tél. 02 43 01 22 22

### HAUT ANJOU AUTOMOBILES

11 avenue René Cassin  
53200 CHÂTEAU-GONTIER  
TÉL. 02 43 09 15 15

MICHEL GALLIER  
SARL



Piège à double lacets THIBERT PHE

- Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre
- Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre
- Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre
- Super X "Belisle"
- Piège à lacet "Belisle"  
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- Belettière / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Boîte à fauve tous modèles / Collets
- Accessoires divers

Z.A. Pont de Sée (route de Mortain) - 50150 SOURDEVAL  
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29



■ **Une activité de plein air parmi les plus sûres**  
⇒ c'est **VRAI**, et parce qu'elle utilise des armes, elle est donc extrêmement encadrée

⇒ **Deux fois moins d'accidents en 10 ans !**  
Bien que se développe la chasse au grand gibier, dont les populations ont explosé ces dernières décennies, et donc le nombre de balles tirées lors des battues. Il y avait 259 accidents en 1999, 130 en 2013. Les accidents mortels étant, quant à eux, passé de 39 à 18 sur la même période. Certes, un accident est toujours un accident en trop et il faut tendre vers le risque zéro, mais nous savons tous qu'aucune activité humaine n'est sans risque. La chasse n'a donc pas à rougir.

⇒ **La sécurité, première préoccupation du monde de la chasse**  
Tant au niveau de l'Etat que des institutions ou associations de chasseurs, les initiatives sont nombreuses pour la renforcer.  
Concernant l'examen du permis de chasser, la sécurité y est un thème principal puisque près de 30 % des questions y ont trait et toutes sont éliminatoires.  
Formés notamment au niveau du maniement de l'arme, les jeunes et nouveaux chasseurs sont très sensibles à la sécurité.  
Les formations dispensées par les 90 fédérations sont un autre moyen de renforcer la sécurité, elles ont déjà permis de former des dizaines de milliers de chasseurs.  
La sécurité est omniprésente dans les dispositions régle-

mentaires figurant dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, signés par les préfets.

■ **La sécurité, un axe prioritaire de la communication du monde de la chasse**  
⇒ C'est **VRAI** ! que ce soit par les revues fédérales, leurs newsletters, le Petit Livre Vert délivré aux 1 300 000 chasseurs et dont l'édition 2012 était entièrement consacrée à la sécurité, les campagnes de communication, le film « la chasse aux accidents », ou encore les différents outils Internet, le monde de la chasse est en permanence mobilisé pour former, éduquer, sensibiliser et modifier les comportements potentiellement dangereux.  
Les chasseurs ont su s'adapter aux changements de la société, ils sont conscients de ne plus être les seuls, avec les agriculteurs, à arpenter la campagne comme autrefois. Ils sont ouverts sur l'extérieur, désireux de partager la nature, et souhaitent ne pas être stigmatisés.  
La réalité des chiffres d'accidents leur donne raison d'être droits dans leurs bottes.

■ **La réalité des chiffres** : 130 accidents par an, dont moins de 20 mortels, à 89 % entre chasseurs eux-mêmes !  
C'est une part minime des 32 000 accidents recensés chaque année pour l'ensemble des activités sportives. A titre d'exemple, les sports de montagne génèrent 2000 accidents dont 200 mortels. La natation 1400 accidents dont 450 mortels et ainsi de suite...

[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

## Fêtes de la Chasse à Carrouges et de l'Automne à Craon

La Fédération des chasseurs a eu le plaisir de participer à la fête de la Chasse et de la Pêche de Carrouges début août.  
Il s'agit d'un moment privilégié de partage avec les chasseurs de la Mayenne et des départements limitrophes. Cet événement est devenu incontournable pour notre Fédération attendue par de nombreux chasseurs à la veille de l'ouverture.  
En octobre dernier, la Fédération a été également présente à la Fête de l'Automne du Château de Craon.  
Chasseurs et amoureux de la nature et du terroir ont été accueillis chaleureusement et ont pu partager leurs passions communes dans un superbe cadre.

Nous vous y donnons rendez-vous en août et octobre prochain.



## Plan de chasse lièvre

A l'ouverture de la saison 2014-2015 les deux tiers du département seront en plan de chasse obligatoire.

En effet, en 2014, huit nouveaux cantons (72 communes) seront concernés : ERNEE, GORRON, MAYENNE OUEST, MAYENNE EST, BAIS, LE HORPS, VILLAINES LA JUHEL et GREZ EN BOUERE.

Préalablement aux réunions d'information prévues en mars-avril, des comptages nocturnes ont été réalisés à l'échelle de plusieurs communes. Ces regroupements de communes sont les suivants :

Lorsque vous recevrez le Chasseur Mayennais, l'essentiel des réunions (une par groupe de communes ou circuit de comptage) aura eu lieu.

- Martigné, Sacé, La Bazouge des Alleux	- Oisseau, Parigné sur Braye, St Baudelle	- Hercé, Gorrion, Lesbois
- St Martin de Connée, St Pierre sur Orthe	- Hambers, Jublains	- Villiers Charlemagne, Ruillé Froid Fonds
- Vautorte, St Denis de Gastines	- Alexain, Placé, St Germain d'Anxure	- Le Horps, Le Ribay
- Belgeard, Commer, Moulay	- Bouère	- St Cyr en Pail, Villepail
- Izé, Trans, St Thomas de Courceriers	- Grazay, Marcellé la Ville	- Charchigné, Le Ham
- Brecé, St Mars sur Colmont	- Courcité, St Aubin du Désert, St Germain de Coulamer, St Mars du Désert	- La Chapelle au Riboul, Hardanges, Loupfougères
- Aron, La Bazouge Montpinçon, St Fraimbault	- Larchamp, La Pellerine	- Montenay, Ernée
- Bais, Champgénèteux	- Grez en Bouère, St Charles la Forêt	- Désertines, St Aubin Fosse Louvain, Vieuvy
- Lévaré, Carelles, Colombiers du Plessis	- Champéon, Montreuil Poulay	- Bouessay, St Brice, St Loup du Dorat
- Ballée, Préaux, le Buret	- Gesvres, St Pierre des Nids	- Contest, St Georges Buttavent.

Les personnes qui n'auraient pu assister à l'une de ces réunions peuvent se renseigner auprès du technicien du secteur (voir page centrale «numéros utiles») ou du secrétariat sur le dossier à constituer. Ce dossier comprenant :

- l'imprimé de demande de plan de chasse petit gibier, rigoureusement renseigné,
- les pièces justificatives du droit de chasse sur le territoire concerné (bail ou autorisation écrite pour les non propriétaires),
- les relevés de propriété : facultatifs à partir de 2014 mais que vous devez pouvoir fournir en cas de contrôle,
- la localisation précise du territoire de chasse sur une copie de carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>

**Ce dossier doit nous être adressé pour le 30 avril, et au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2014.**

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisan), vous devez vous acquitter du montant de l'adhésion (article 3, Loi du 30 juillet 2003 sur les statuts des fédérations), qui sera décidé lors de la prochaine assemblée générale (36 € en 2013).

En ce qui concerne les territoires passés en plan de chasse en 2012 ou 2013, les réunions de secteurs de comptages sont regroupées par canton. Elles sont programmées à 20h30 aux dates suivantes :

- Canton de LOIRON : **mercredi 7 mai à La Brûlatte - salle des fêtes**
- Canton de MESLAY DU MAINE : **vendredi 9 mai à Meslay du Maine - salle des Aînés**
- Canton de CHAILLAND : **mercredi 23 avril à Juvigné - salle des Associations**
- Canton d'ARGENTRE et la commune d'ENTRAMMES : **lundi 28 avril à Bonchamps - salle des fêtes (route du Mans)**
- Canton de ST BERTHEVIN et LAVAL NORD-EST : **vendredi 16 mai à Montigné le Brillant - salle du Verger**
- Canton de MONTSURS : **mercredi 30 avril à Soulgé/Ouette - petite salle des fêtes**
- Canton d'EVRON : **jeudi 24 avril à Evron - salle des Croisettes**
- Canton de STE SUZANNE : **lundi 14 avril à Ste-Suzanne - salle - Fernand Bourdin, rue du Verger**

Par ailleurs, compte tenu du faible effectif des populations dans certains secteurs, il a été décidé de fermer la chasse aux lièvres dans les communes présentant un IK inférieur ou égal à 0,5 et de réduire les attributions à 1 lièvre aux 100 ha dans les communes dont les IK sont situés entre 0,6 et 1.

Nous vous rappelons l'ordre du jour de ces réunions : résultats des prélèvements, résultats des comptages nocturnes, période de chasse, attributions 2014-2015, questions diverses.





## Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2012-2013 a porté sur un échantillon de 1 500 chasseurs. 789 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 53 %.

### Résultats de l'enquête prélèvements pour la saison 2012-2013

11,9 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier. (Entre parenthèses : moyenne par chasseur)

#### Gibiers sédentaires

Lièvre (0,52)	4 424
Lapin (3,21)	27 223
Faisan (0,98)	8 321
Perdrix grise (0,33)	2 809
Perdrix rouge (0,28)	2 347

#### Prédateurs et déprédateurs

Renard (1,22)	10 366	Corbeau freux (0,68)	5 813
Fouine (0,09)	786	Corneille noire (0,87)	7 947
Ragondin (1,26)	10 710	Pie (0,31)	2 605
Rat musqué (0,27)	2 293	Geai (0,09)	743

#### Migrateurs terrestres

Pigeon ramier (6,82)	57 890	Merle	420
Pigeon colombin (0,14)	1 195	Caille	11
Bécasse (0,56)	4 769	Etourneau	4 844
Grives (0,22)	1 895	Alouette	172
Tourterelle des bois	32		
Tourterelle turque	452		

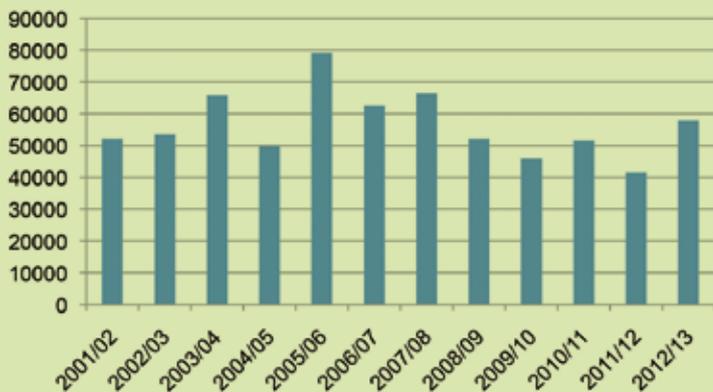
#### Gibiers d'eau

Colvert (2,26)	19 203	Sarcelle d'été	54
Sarcelle d'hiver	517	Souchet	32
Foulque	334	Siffleur	0
Poule d'eau	431	Pilet	22
Vanneau (0,09)	1 023	Chipeau	0
Bécassine des marais	226	Milouin	65
Bécassine sourde	43	Morillon	22
Pluvier doré	108	Râle d'eau	0
Chevaliers	11	Oies	0

## Evolution des prélèvements des principales espèces

### LE PIGEON RAMIER

Avec près de 60 000 individus prélevés, la campagne de chasse 2012-2013 aura été une bonne saison. La chasse du pigeon ramier constitue une des rares satisfactions de la saison pour les chasseurs de petits gibiers.

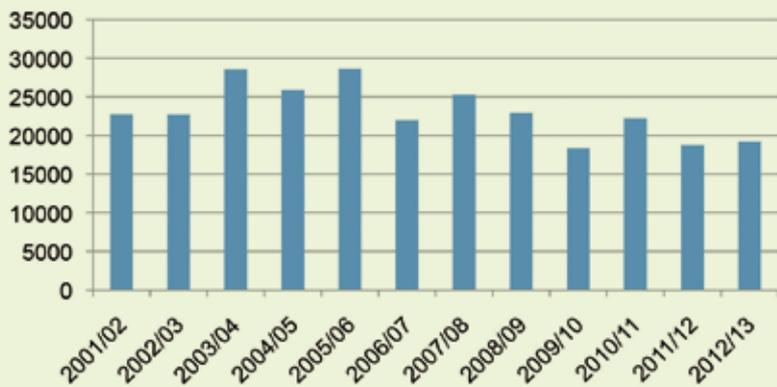


**A LAVAL**  
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace  
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44  
Télécopie : 02 43 56 23 56  
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com  
Site : www.relaisdalsace-laval.com



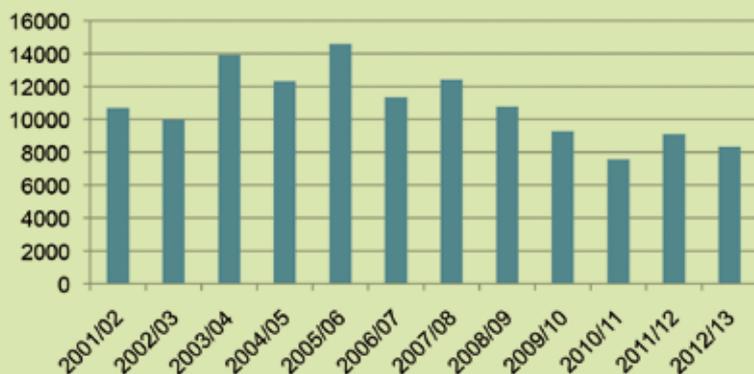


### LE CANARD COLVERT

A nouveau une campagne de chasse bien médiocre pour l'espèce due, pour une bonne part, à une mauvaise saison de reproduction.

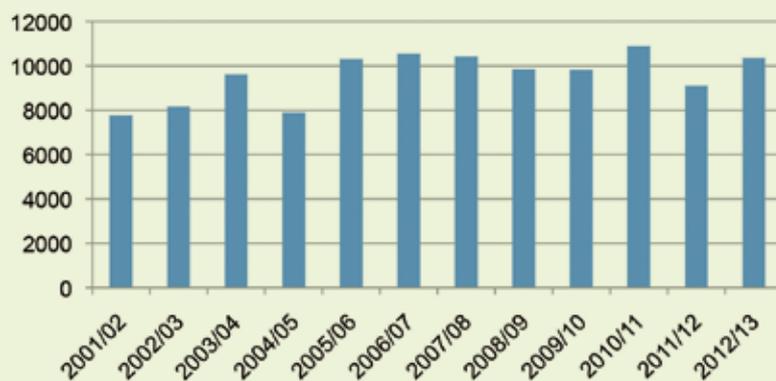
### LE FAISAN COMMUN

Avec 8 300 oiseaux prélevés lors de la saison 2012-2013, le faisan semble avoir perdu sa quatrième place dans l'importance du tableau de chasse au bénéfice du renard. Cette baisse des prélèvements, significative comparativement aux années 2003 à 2007, est la conséquence de la volonté de la fédération de développer les populations naturelles ou semi-naturelles.



### LE RENARD

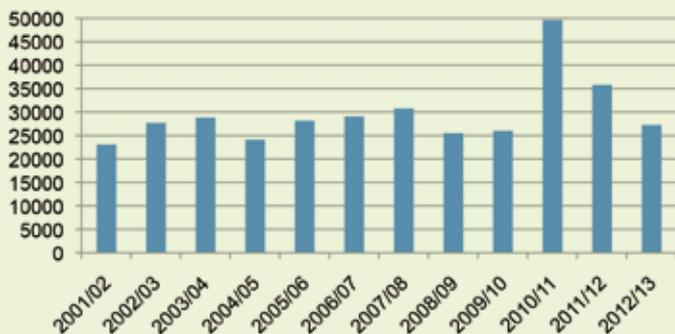
Les prélèvements de renards se maintiennent autour de 10 000 individus. On ne pourra vérifier l'impact réel de la gale que lors de l'analyse des prélèvements par la chasse de la campagne 2013-2014.





## LE LAPIN DE GARENNE

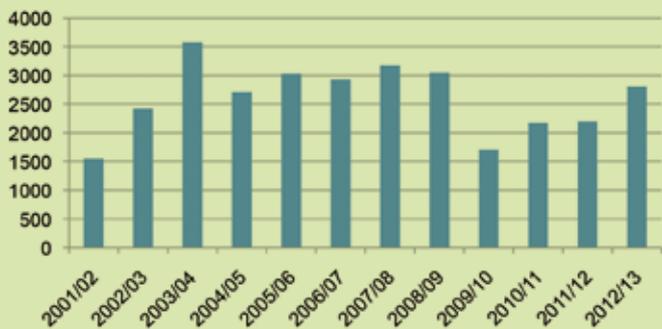
Après l'embellie des années 2010 à 2012, les populations de lapins semblent à nouveau marquer le pas. Cependant, ces résultats à la baisse dans les prélèvements ne sont pas confirmés par une chute sensible des effectifs reproducteurs début 2013. On peut donc espérer raisonnablement une remontée des populations à l'avenir.



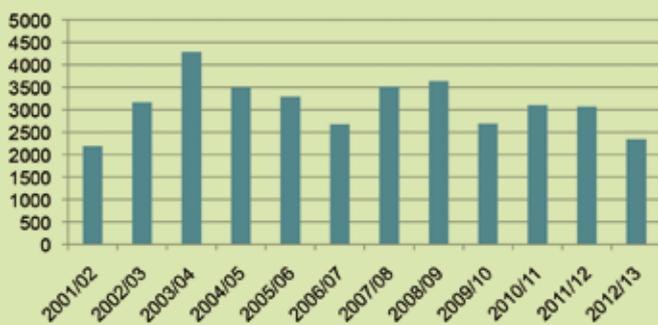
## PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

Pour les deux espèces, les niveaux des tableaux de chasse enregistrés restent étroitement corrélés avec l'importance des lâchers.

PERDRIX GRISE

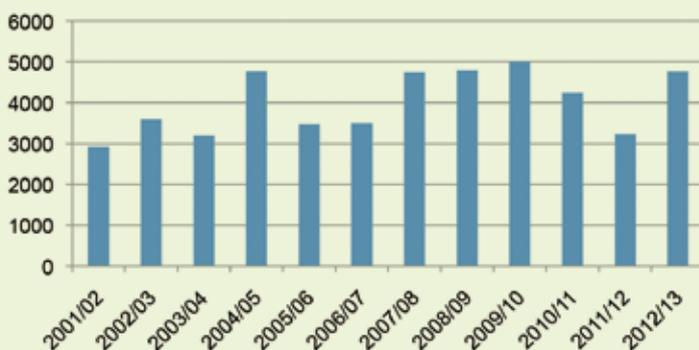


PERDRIX ROUGE



## LA BÉCASSE DES BOIS

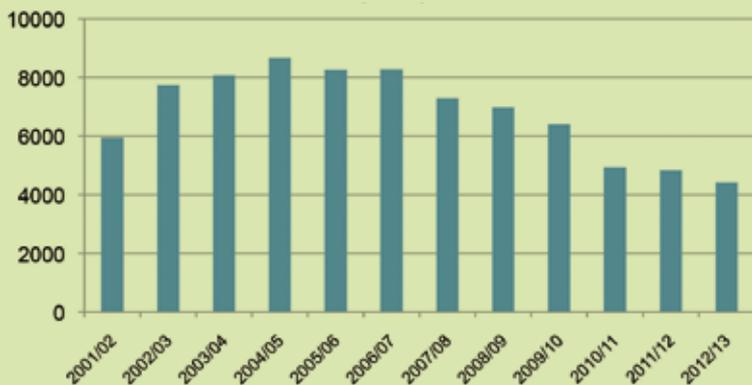
La saison 2012-2013 aura été une bonne saison pour les bécassiers mayennais, mais aussi plus globalement en France. Dès novembre les bécasses étaient déjà nombreuses mais le pic d'abondance a été noté en décembre. Les températures plutôt clémentes avec beaucoup de précipitations ont permis le bon déroulement de l'hivernage.



## LE LIEVRE

La baisse générale des effectifs constatée depuis six ans se confirme. S'il apparaît stable depuis trois ans, il reste historiquement bas. Sans fermeture de la chasse dans les communes où l'espèce a pratiquement disparu, la remontée des populations est illusoire.

J-F. A.





## Bilan d'application du schéma départemental de gestion cynégétique

Dans le cadre des objectifs du Schéma départemental de gestion cynégétique, les activités de la Fédération se sont principalement concentrées, en 2013, sur la mise en œuvre du plan de chasse lièvre, l'application du plan de gestion du sanglier, la préparation au permis de chasser et la communication.

### La mise en œuvre du plan de chasse lièvre

Depuis 2012, année de son lancement (cantons de Loiron et Meslay-du-Maine), la mise en œuvre du plan de chasse lièvre se poursuit. En effet, 2013 aura été marquée par une nette augmentation du nombre de communes à passer en plan de chasse obligatoire (+ 53). Ainsi, pour la campagne 2013/2014, 713 détenteurs d'un droit de chasse ou regroupements de chasseurs ont effectué une demande de plan de chasse « lièvre » engendrant l'attribution de 3 085 braquelets sur le département.

Même si l'application de cette mesure n'est pas exempte de difficultés, en particulier pour la fédération qui doit gérer un nombre considérable de dossiers supplémentaires, elle est globalement bien acceptée par les chasseurs et finira par porter ses fruits.

### L'application du plan de gestion du sanglier

Mis en application l'année dernière, le plan de gestion du sanglier, qui permet à la fois des prélèvements importants dans les secteurs impactés par les dégâts et un plafonnement à six animaux par jour et par groupe de chasseurs sur le reste du département, est maintenant bien compris par les chasseurs.

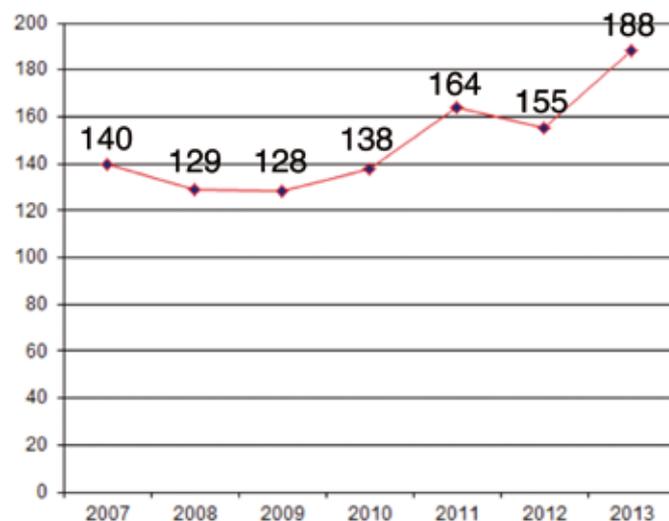
Certains d'entre eux, très peu nombreux cependant, ont été verbalisés soit pour dépassement des prélèvements autorisés dans les secteurs limités à six sangliers soit pour défaut de retour des cartes de prélèvement à la Fédération dans les délais prescrits.

Si les chasseurs de la Mayenne souhaitent conserver des populations de sangliers intéressantes sans qu'elles infligent aux cultures des dégâts insupportables, il est impératif qu'ils respectent les prescriptions du plan de gestion du sanglier mis en place.

Concernant les prélèvements, il semble, eu égard aux fiches retournées à la Fédération à l'heure ou cet article est rédigé, qu'ils soient légèrement inférieurs à ceux de l'année passée.

### L'augmentation sensible du nombre de candidats au permis de chasser

Comme le montrent les tableaux graphiques présentés, l'augmentation des candidatures au permis de chasser



n'est pas démentie cette année. Celle-ci perdure, en effet, avec 188 reçus à l'examen en 2013. De plus, elle est confirmée par la tendance nationale qui, même si elle n'est pas aussi forte qu'en Mayenne, incite à l'optimisme pour l'avenir.

### Un effort de communication substantiel

La Fédération a poursuivi son effort de communication par :

- la diffusion systématique d'informations aux chasseurs sur internet, grâce à la mise en place d'un nouveau système d'envoi en nombre ;
- les animations traditionnelles organisées sur le sentier pédagogiques de jour comme de nuit ;
- la chasse des nouveaux et jeunes chasseurs, organisée pour la seconde fois en 2013, avec 35 participants ayant obtenu leur permis de chasser dans l'année et répondu favorablement à l'invitation de la Fédération.

Cette chasse, pédagogique et conviviale, a eu, comme l'année dernière, un grand succès. Il était d'ailleurs prévu d'en organiser une deuxième cette année, mais elle a été annulée pour des raisons techniques liées à la difficulté de faire chasser 35 personnes sur une trentaine d'hectares. L'organisation sera revue pour l'année prochaine.

Les efforts réalisés par la Fédération portent leurs fruits, le bilan d'application du SDGC est donc positif.

M-A.G.



## Examen du permis de chasser 2014

Tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription** pour passer l'examen.

**Les candidats souhaitant avoir leur permis de chasser pour la saison 2014-2015, doivent s'inscrire le plus vite possible !** Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session.

– sous réserve de places disponibles (n'hésitez pas à vous renseigner). Après cette date, il leur faudra attendre la saison prochaine.

**Pour s'inscrire :** les candidats doivent prendre contact le plus vite possible avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

### Planning prévisionnel 2014 :

	Formation théorique (obligatoire)	Formation pratique (obligatoire) 1/2 journée au choix	Examen unique	Date limite d'inscription
Session 1	Samedi 12 avril	15/16/17/18 avril	23/24/25 avril	27 mars 2014
Session 2	Samedi 19 avril	5/6/7/12 mai	20/21/22/23 mai	18 avril 2014
Session 3	Samedi 3 mai	14/15/16/19 mai	26/27/28 mai	25 avril 2014
Session 4	Samedi 17 mai	2/3/4/5/6 juin	10/11/12/13 juin	12 mai 2014
Session 5	Samedi 21 juin	3/4/9/10 juillet	16/17/18 juillet	18 juin 2014
Session 6	Samedi 26 juillet	3/4/9/11/12 septembre	16/17/18/19 septembre	18 juillet 2014

**En 2013, 188 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus.**

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

### LE PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Toute personne ayant au moins 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

- le mercredi 25 juin 2014,
- le mercredi 23 juillet 2014.

(En 2013, la fédération a formé 18 candidats à la chasse accompagnée).

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de

courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi-journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux et que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq années, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

**La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.**





## Gardes particuliers formés en 2013

19 candidats ont suivi la formation de garde-particulier, dispensée à la Fédération des chasseurs. Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

Michel	ADAM	LIVET
Guillaume	BELLANGER	VILLIERS CHARLEMANGES
Mohamed	BOUZID	LAVAL
Pascal	DRAULT	MAYENNE
Roland	FERRAND	LANDIVY
Jacky	FEURPRIER	COURBEVEILLE
Philippe	GARNIER	LE BIGNON DU MAINE
Gilbert	GARNIER	LOUVERNE
Freddy	HEULOT	ST HILAIRE DU MAINE
Karim	KETTANI	LAVAL

Jérôme	LECOQ	RAVIGNY
Patrice	LENFANT	ARON
Vincent	LEROY	MAYENNE
Patrick	LETRENNE	EVRON
Bernard	L'HUISSIER	JUVIGNE
Christophe	PECATTE	IZE
Gaetan	POMMIER	LA BAZOUGE DE CHEMERE
Yves	REZE	MESLAY DU MAINE
Christopher	SINANT	LAVAL

Dès aujourd'hui, les personnes intéressées par cette formation peuvent s'inscrire pour la prochaine session, prévue en juin 2014, en se signalant auprès du secrétariat de la Fédération.

## Nouveaux piégeurs agréés en 2013

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2013, 82 candidats pour l'agrément de PIEGEUR, en 4 sessions réparties comme suit :

### 24-25 mai : 23 candidats

BOULENT	Jérôme	SEPT FORGES
CHEVILLARD	Pierrick	ARON
CLOASTRE	Thomas	ST BERTHEVIN
DERENNE	Jean	VAUTORTE
GAUDIN	Louis	ANDOUILLE
GAUTIER	André	GESVRES
GAUTIER	Edmond	ST MARTIN DU LIMET
GENIN	Norbert	LA GRAVELLE
GILOT	Pierre	ST LOUP DU GAST
HOUSSIN	Bruno	CRAON
JONCHERAY	Michel	ATHEE
KNAPIK	Emilien	LIGNIERES ORGERES

LEVINAI	Jérôme	LA RIVIERE ST SAUVEUR
MEFFRAY	Léone	VITRE
PERIGOIS	Yves	VIMARCE
POIRIER	Jean-Luc	ASSE LE BERENGER
POULAIN	Jérémy	LIGNIERES ORGERES
PUYTISON du	Hubert	AHUILLE
QUELLIER	Michel	LAVAL
RAMOND	Christian	GESVRES
ROSSIGNOL	Laurent	MONTIGNE LE BRILLANT
ROUSSEAU	Daniel	ATHEE
SOREL	Marie-Paule	NUILLE SUR VICOIN

### 7-8 juin : 26 candidats

ANDROUARD	Marcel	CHEVAIGNE DU MAINE
BEDIER	Christian	FONTAINE COUVERTE
BOUDONNET	Léon	ST GEORGES BUTTAVENT
BOULAND	Jean-Paul	COSSE LE VIVIEN
BUSSON	Logan	MONTREUIL POULAY
CHAPELIERE	Tanguy	ST PIERRE DES NIDS
CROYAL	Ange	ST GEORGES BUTTAVENT
DELOMMEAU	Julien	SAULGES
DOUARD	Gérard	FOUGERES
GAUGAIN	Jean-Paul	LA BAZOUGE DES ALLEUX
GIRAULT	Anthony	MAYENNE
LANDAIS	Michel	LAUNAY VILLIERS
LESAGE	Alain	AZE

LOUVEAU	Nicolas	ST JEAN SUR MAYENNE
MARTEL	Bernard	CHARCHIGNE
METAYER	Michel	AZE
MULLER	Stéphane	VILLERS sur FERRE
PINCON	André	ST PIERRE DES NIDS
RENARD	Gérard	LE HAM
RENAULT	Sébastien	ANDOUILLE
REZE	Yves	MESLAY DU MAINE
ROMAGNE	Raymond	CHARCHIGNE
SOCHON	Bernard	CHARCHIGNE
TAREAU	Jean-Pierre	LAVAL
TRAHAY	Benjamin	MONTREUIL POULAY
TRAVERS	André	ST JEAN SUR MAYENNE



### 21-22 juin : 15 candidats

ALEMANY	Simon	BELGEARD
BERTHO	Romuald	MENIL
BERTRON	Vincent	QUELAINES
CHEVILLARD	Bryan	ARON
de BAGLION	François	MARLY LE ROI
de ROSNY	Philippe	PARIS
FARCI	André	CHERANCE
FARCI	Betty	CHERANCE

GOUPIL	Didier	CRENNES SUR FRAUBEE
GUESDON	Martin	PARNE SUR ROC
GUILLET	Vincent	MENIL
MARCAIS	Florian	RUILLE FROID FONDS
MARQUET	Hubert	PARNE SUR ROC
MICHAUD	Hugues	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
TAISNE	Jean-Michel	CASTILLON-EN-AUGE

### 27-28 septembre : 18 candidats

CHEVALIER	Claude	ST BERTHEVIN
CHEVALIER	Damien	ST BERTHEVIN
FOUCAULT	Dominique	ROUESSE VASSE
FOUILLEUX	Gérard	LE MANS
FOUILLEUX	Guy	SOUVIGNE S/ SARTHE
GUIVIER	Jean-Claude	BLANDOUET
GUIVIER	Laurent	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
GUIVIER	Nathalie	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
HARDY	Jean-Luc	TORCE VIVIERS EN CHARNIE

LETESSIER	Jean-Yves	ROUESSE-VASSE
MAUBOUSSIN	Christian	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
MICHAUD	Hugues	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
POMMIER	Bernard	STE SUZANNE
POMMIER	Henri	STE SUZANNE
ROCTON	Didier	ROUESSE VASSE
SUHET	Jean-Paul	LOUE
SUHET	Hervé	JOUE EN CHARNIE
VANNIER	Julien	BLANDOUET

Dates des formations piégeage 2014 :

- **Vendredi 13 et samedi 14 juin**
- **Vendredi 27 et samedi 28 juin**
- **Vendredi 5 et samedi 6 septembre.**

Pour participer à l'une des formations, il suffit de contacter la Fédération afin de s'inscrire ; cette formation est gratuite et se déroule sur le site de la Fédération à Mont-

flours. Les deux journées de formation sont obligatoires pour recevoir l'agrément de piégeur (il n'est donc pas possible de participer à une seule journée).

**Par ailleurs, un arrêté du 13 décembre 2011 institue un âge minimum : il est fixé à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piégeur par le préfet, et à 15 ans pour la participation à la session de formation.**

## Sentier pédagogique

L'ouverture de notre sentier pédagogique au grand public a été fixée, pour ce printemps 2014, au **mardi 6 mai**.

Enfants et adultes bénéficient lors de cette journée d'une visite guidée gratuite. Les départs sont fixés à 10 heures et/ou 14 h 30.



Ces « portes-ouvertes » représentent une bonne opportunité de découvrir en famille notre bocage, sa faune et sa flore pendant les vacances scolaires.

Attention : afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de visiteurs dans les meilleures conditions et de nous organiser en conséquence, une inscription au préalable est vivement conseillée auprès de notre secrétariat.

Tél. 02 43 53 09 32



**FORÊT Avenir**  
gestion forestière

**Plan simple de gestion**  
**Conseil**  
**Marquage**  
**Vente de bois**  
**Carte « chasse » pour battue**  
**Gestionnaire Forestier Professionnel**

**Jean de Russon**  
35 500 Saint M'Hervé  
[jean.de.russon@foret-avenir.fr](mailto:jean.de.russon@foret-avenir.fr)  
[www.foret-avenir.fr](http://www.foret-avenir.fr)  
Tél : 06 60 56 26 72



# AGENDA 2014 DES TÂCHES ADMINISTRATIVES

(sous réserve d'éventuelles)

DEMARCHES	LIEU	JANVIER	FEVRIER	MARS
Inscription à la formation du Permis de Chasser*	FEDERATION			
Inscription à la formation piégeage	FEDERATION			
Inscription à la formation des gardes particuliers	FEDERATION			
Inscription à la formation hygiène alimentaire	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Retour des réalisations plan de chasse GRAND GIBIER	FEDERATION		avant le 10	
Demande de plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION			
Demande de plan de chasse GRAND GIBIER*	FEDERATION		avant le 15	
Retour du carnet prélèvement (PMA) Lièvre et Bécasse	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets PETIT GIBIER	FEDERATION			
Mise à disposition des bracelets GRAND GIBIER	FEDERATION			
Réunions de concertation Plan de Chasse Lièvre	FEDERATION			
Demande d'autorisation de destruction à tir	DDT			
Déclaration de destruction à tir : Corbeau freux, Corneille noire	MAIRIE			
Déclaration de piégeage annuelle	MAIRIE			
Bilan de captures piégeage	DDT			
Retour de l'enquête prélèvements (Tableau de chasse)	FEDERATION			
Assemblée générale de la Fédération/ formalités d'inscription des votants	FEDERATION			avant
Validation du Permis de Chasser	FEDERATION			
Attestation de meute	FEDERATION			
Demande d'autorisation de capture et de transport de Lapin de Garenne	DDT			
Règlement de cotisation pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			
Commande de semences cultures à gibier	FEDERATION			
Demande de subventions pour les adhérents territoriaux	FEDERATION			

\* imprimés téléchargeable sur le site : [www.frc-paysdelaloire.com/federations-chasseurs/fdc53-mayenne/textes-et-imprimés.html](http://www.frc-paysdelaloire.com/federations-chasseurs/fdc53-mayenne/textes-et-imprimés.html)

-  Examen et formation
-  PMA et plan de chasse
-  Destructures nuisibles
-  Divers



## NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27

ANGOT D. : 06 80 92 40 42

BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28

JAMONT M. : 06 73 37 59 53

MAROUZE E. : 06 70 70 01 42

THEYS J. : 06 82 84 48 66



Jean-François ARCANGER  
06 85 12 79 27



Éric MAROUZÉ  
06 70 70 01 42



David BOUQUEREL  
06 72 90 13 28



Mickaël JAMONT  
06 73 37 59 53



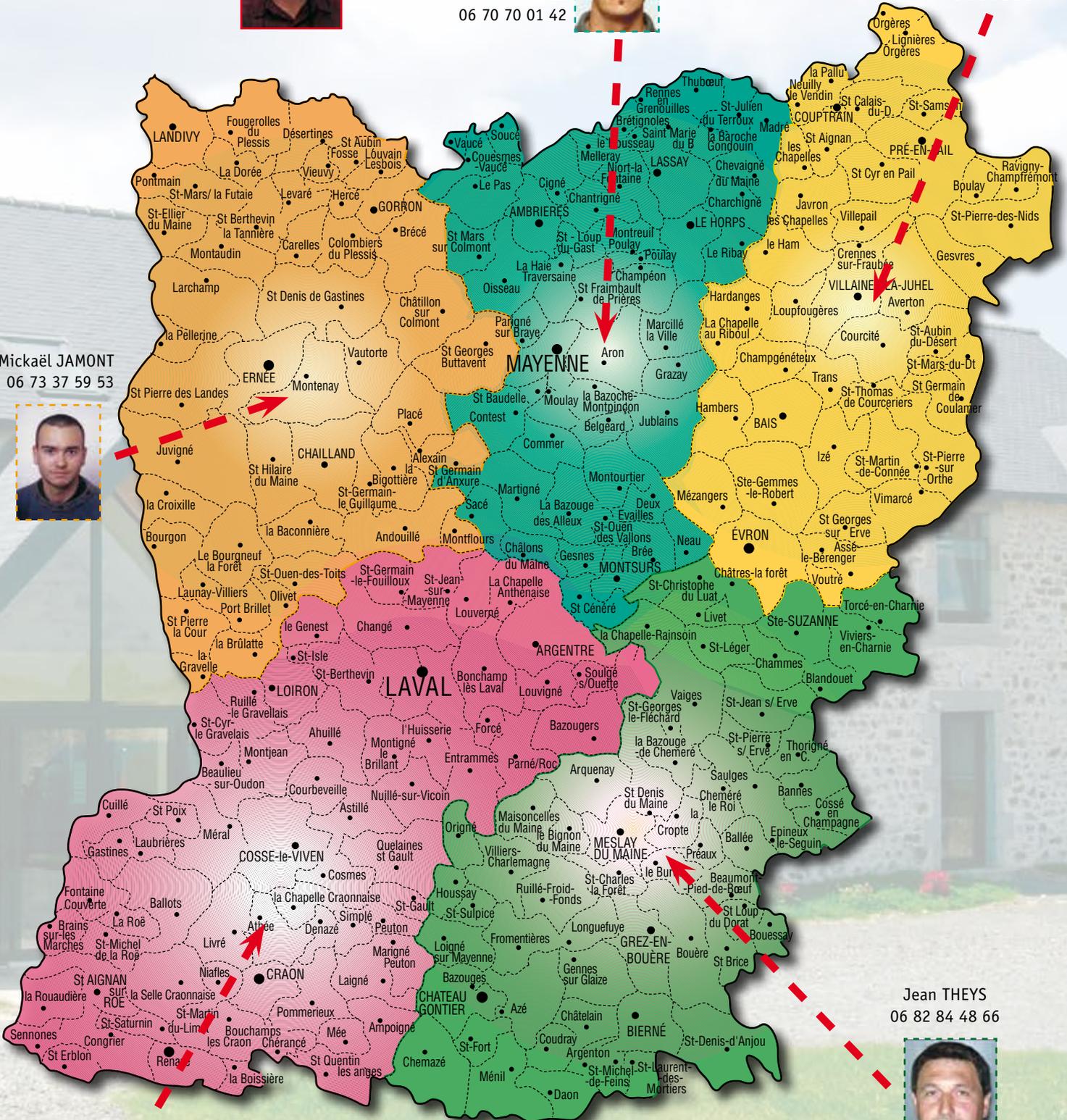
Jean THEYS  
06 82 84 48 66



Daniel ANGOT  
06 80 92 40 42



Prévention dégâts  
Olivier GODET  
06 82 84 48 69





## Faisan : intervention de Pierre Mayot

Le vendredi 9 décembre 2013, Pierre MAYOT, technicien à l'ONCFS et spécialiste national du faisan en France, était présent en Mayenne pour exposer la situation du faisan commun en France et en Mayenne et plus particulièrement des dynamiques de populations.

Une cinquantaine de personnes (administrateurs de la Fédération, Présidents de GIC, chasseurs des communes en plan de chasse) avaient répondu à l'invitation de la Fédération dans la salle des fêtes de Beaumont Pied de Bœuf.



En préambule Pierre Mayot nous a rappelé les exigences du Faisan commun concernant son habitat. Les communes accueillant les plus fortes densités d'oiseaux présentent les plus forts pourcentages de SAU alliés à des boisements de faible importance. Il y a un flux et reflux saisonnier et (ou) journalier entre les zones de refuges et les cultures. Un bon territoire doit répondre aux exigences du faisan toute l'année (couvert, nourriture, cantonnement, nidification).

Dans un deuxième temps, il nous a fait part des différentes expériences menées sur les lâchers d'oiseaux de repeuplement. L'impact du renard sur les oiseaux lâchés est indéniable, en effet, parallèlement aux lâchers de faisans, l'analyse des fèces de renards présents sur la zone a mis en évidence que leurs contenus comportaient trois à cinq fois plus de restes d'oiseaux dans les six semaines suivant les lâchers qu'auparavant.

Concernant les techniques de lâchers ; l'utilisation de volières à ciel ouvert améliore généralement la survie des faisandeaux lâchés en été et probablement leur cantonnement. La supériorité de cette technique est réelle mais pas « écrasante ». Le mode de lâcher peut donc être recommandé, mais il n'assurera pas à lui seul la réussite d'un repeuplement.

La meilleure réussite des oiseaux de lâchers à partir des descendants de faisans naturels est incontestable : un échec de repeuplement pour trois tentatives contre deux

échecs pour trois tentatives avec des oiseaux issus d'élevages.

Depuis deux ans, l'ONCFS mène une vaste opération de suivi de faisans naturels par radio - pistage. A ce jour, sur 53 animaux morts les causes de mortalités sont les suivantes :

58 % prédation, 21 % accidents, 9 % phyto-maladie, 8 % indéterminés et 4 % chasse.

En ce qui concerne la réussite de la reproduction, une nouvelle fois l'importance des cultures a été mise en évidence puisque près de 70 % des nids installés dans les cultures réussissent contre 50 % pour ceux installés dans les herbacées et 10 % (!) dans les bois.

Partout en France, la saison de reproduction 2013 a été très mauvaise avec 3,5 jeunes en moyenne par poule. Elle constitue un triste record !

Le département de la Mayenne constitue un cas particulier. En effet, depuis de nombreuses années,

même en cas de bonnes conditions climatiques au printemps, la reproduction du Faisan commun est faible et généralement inférieure à la moyenne nationale avec une forte proportion de poules sans jeunes et un nombre de jeunes par compagnies moins élevé (environ 4,5 au lieu de 5,7 sur les cinq dernières années). Cette situation peut provenir de plusieurs facteurs et notamment d'une faible survie des jeunes, d'un fort taux d'échec des nids lié à la météorologie, de pratiques agricoles comme la récolte des fourrages mais aussi de la prédation. Il peut aussi s'agir de la conjugaison de plusieurs de ces facteurs. Les indices de reproduction obtenus sont peut-être aussi sous-évalués en raison des difficultés d'observation liées au milieu assez fermé sur certains GIC. En effet, la répétition de mauvais indices sur plusieurs années aurait dû provoquer une baisse encore plus importante des populations qui arrivent à se maintenir, tout du moins jusque-là, en subissant, il est vrai, de faibles prélèvements par la chasse, voire aucun ponctuellement sur certains GIC.

En conséquence, la réaction des chasseurs la plus fréquente est de pallier le déficit en reproducteurs en lâchant à nouveau des oiseaux. Ce n'est pas la bonne solution si la (les) cause(s) de disparitions n'ont pas été clairement identifiées. En particulier pour le GIC de Beaumont qui a le privilège d'abriter la seule population naturelle des Pays de la Loire.





## Journée de chasse des nouveaux titulaires du permis de chasser



Pour la seconde année consécutive une chasse au grand gibier a été organisée à la Vigneule sur le territoire géré par la Fédération des chasseurs. Les 188 candidats reçus à l'examen du permis de chasser 2013 ont été conviés par courrier à participer à cette chasse, et seuls les 35 premiers inscrits étaient retenus.

Faisant suite au café, les consignes de sécurité et le déroulement de la chasse étaient exposés par Monsieur Patrick de Ferrière (administrateur de la Fédération). Encadrés par cinq administrateurs et un technicien, les 35 participants étaient postés vers 9h30 sur la périphérie du site.

Hélas, en cette belle matinée hivernale ensoleillée (une des rares de cette saison 2013-2014), les animaux étaient déjà debout dans les zones ouvertes et la mise en place des tireurs a provoqué la dérobade de 5 chevreuils, d'une laie avec ses 4 marcassins et d'un groupe de 5 sangliers... Pourtant les cris des chiens ont tenu en alerte les chasseurs pendant une bonne partie de la matinée, mais hélas sans entraîner de tirs car la chasse des lapins n'était pas autorisée.

Cette seconde journée en appellera vraisemblablement une autre l'an prochain avec une nouvelle organisation. Elle s'est terminée dans la convivialité autour de tables bien garnies.

J-FA

### ACGL Conseil

2 informaticiens à votre service

**06 10 31 87 76**

**NOUVEAU** STANDARD TÉLÉPHONIQUE À PARTIR DE 30€HT/MOIS

www.acglconseil.com  
Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre-le-Potier - 53000 LAVAL  
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A  
N° INTRA : FR 354 815 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73

### GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**LAPINS G.  
FAISANS  
PERDRIX  
COLVERTS**

Gabriel Persigan  
-53- Villiers Charlemagne  
**06 81 45 15 70**

## ADCGG

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Mayenne (ADCGG 53) est ouverte à toute personne qui se préoccupe de l'avenir du grand gibier en Mayenne et qui veut que se développe une chasse rationnelle et éthique dans le respect des règles de sécurité.

### • Brevet Grands Gibier

Comme chaque année, l'association organise en Mayenne une nouvelle session de formation au Brevet Grand Gibier qui débutera le 21 février 2014 au rythme d'un cours par semaine jusqu'au mois de juin. La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, le Brevet Grand Gibier permet d'apprendre et d'approfondir des connaissances étendues sur le Grand Gibier, sa gestion, son environnement, ses modes de chasse et leur réglementation ainsi une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse et la sécurité.

### • Assemblée Générale :

L'ADCGG 53 organise son assemblée générale et comme chaque année profite de cette réunion pour présenter un thème lié à la chasse aux Grands Gibiers et ouvrir le débat. L'an passé, nous abordions la chasse aux Grands Gibiers d'Afrique. Le 6 juin prochain (heure et le lieu à préciser), l'association a choisi de vous parler du « Roi » de nos forêts françaises : **le Cerf, idées reçues et réalités.**

La conférence sera animée par **M. Guy Bonnet**, connu et reconnu dans le monde cynégétique comme étant Le spécialiste du cerf en France. Guy Bonnet fait partie du conseil d'administration de l'ANCGG, il s'occupe notamment de l'ouvrage «Grand Gibier» et de la revue «Grande Faune». Il est également membre de l'Association des Veneurs, avec des responsabilités dans la Commission Ecologie. Il a aussi participé à l'ouvrage «Elaphus le cerf» (Photographies : Stephan Levoye - Textes et commentaires : Guy Bonnet) et au DVD

« Quand le cerf perd la tête » (Film de Jean-Paul Grossin, commentaires de Xavier Legendre et Guy Bonnet).

En France, le cerf se porte bien pour des raisons à la fois écologiques (développement de la forêt de montagne, amélioration des ressources trophiques, notamment agricoles...) et anthropiques (plan de chasse, intérêt pour le grand gibier, gestion plutôt conservatrice). Mais le cerf peut être menacé par plusieurs facteurs : l'inquiétude des forestiers qui a déjà entraîné de fortes baisses de population dans des forêts de production (surtout domaniales), le cloisonnement des espaces naturels et l'artificialisation de sa chasse (enclos, trophées « fabriqués »...).

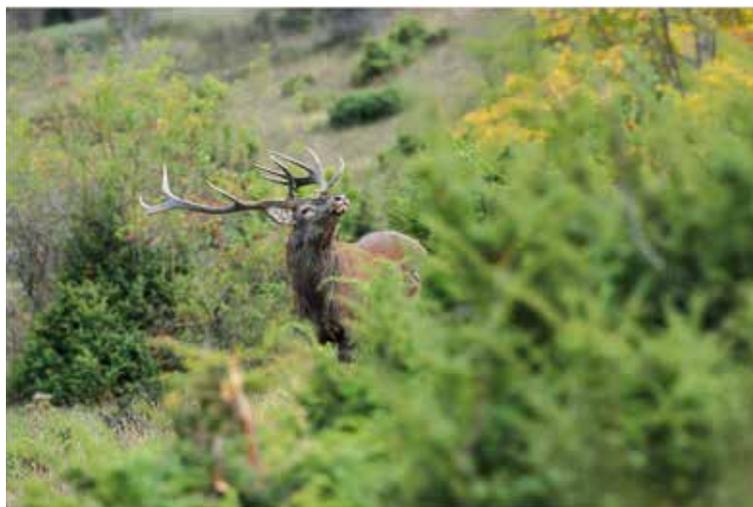
Il est important d'avoir une gestion réussie et durable de cette population comme pour les autres espèces de nos forêts afin d'aboutir au bon équilibre sylvo-cynégétique, qui était d'ailleurs le thème de notre Assemblée Générale en 2011.

En Mayenne, nous ne croisons pas de grosses

hardes comme dans certains départements français, nos massifs forestiers et notre biotope ne le permettent pas. Le tableau de prélèvement mayennais de la saison 2012/2013 a dénombré 23 Cerfs, 16 biches et 17 JCB (jeunes cerfs et biches). Certes, comparé à nos tableaux de chevreuils (3 273) et sangliers (1 803), le prélèvement des Grands cervidés est bien moindre mais on note que depuis 3 ans la population se porte mieux sous réserve que la pression de chasse permette son maintien. Quel chasseur mayennais ne rêve pas un jour d'apercevoir cet animal majestueux sauter l'une de nos allées...

Pour plus d'information sur l'ADCGG 53, pour adhérer à l'association, pour la participation au Brevet Grands Gibiers ou pour l'assemblée Générale : vous pouvez contacter Stéphane PETIT (06 85 73 81 39 – sac.petit@wanadoo.fr) ou Nathalie Chezot (06 47 83 65 69 – nathalie.chezot@gmail.com).

L'ADCGG 53 sera aussi présente au Salon de la chasse à Villiers-Charlemagne le 26/27 avril, n'hésitez pas à venir nous rencontrer et participer à nos activités.



*Le cerf vit dans un monde d'odeurs et peut détecter celle de l'homme à plusieurs centaines de mètres. Celui-ci prend le vent pour s'assurer de l'absence de danger avant de regagner le sous-bois. Des rafales tournoyantes perturbent les animaux qui évitent alors les espaces découverts.*

*Photo et légende tirées de l'ouvrage «Elaphus le cerf»  
(Photographies : Stephan Levoye - Textes et commentaires : Guy Bonnet)*





## Les Echos du Bas Maine



*Bertrand Boudier avec sa trompe  
De champion de France 2013*

**Après un titre de Champion de France de groupe,  
Bertrand BOUDIER,  
Sonneur des Echos Du Bas Maine  
s'offre le titre  
de Champion de France individuel 2013**

titre de Champion de France 2013 en individuel.

Et bien ce fut fait les 17 et 18 août à Thilouze en Indre et Loire, avec notre ami sonneur Bertrand BOUDIER qui dirige musicalement le groupe « Du Plessis » des Echos du Bas Maine.

Avec ce titre de champion de France 2013 il est le sonneur le plus capé des Echos du Bas Maine.

Nous n'oublions pas non plus Emmanuel PINOT qui termine 3<sup>ème</sup> de ce même championnat et Jérôme LESBAT qui lui se classe à la 6<sup>ème</sup> place autant dire que la coupe était pleine puisque 3 sonneurs des EBM étaient dans les 6 premières places sur les 15 sélectionnés au championnat, une performance qui se devait d'être mentionnée.

Les Echos du Bas Maine ont encore de très belles années devant eux et font parti des sociétés de trompe dont l'objectif principal est de promouvoir la trompe et de la faire partager. C'est un groupe qui aime l'ambiance qui règne sur les terrains de concours, qui aime concourir, qui aime le fait de se retrouver pour sonner, chanter, chasser ou animer.

Tous ces plaisirs autour d'une passion commune qu'est la trompe de chasse et que bon nombre de nos chasseurs mayennais connaissent bien lors de chasses ou de repas festifs que nous prenons plaisir à animer.

On peut également noter la promotion des EBM lors de nombreux concerts, fêtes de la chasse, chasses proprement dites et quelque fois en dehors de l'hexagone puisque le groupe est allé faire connaître son art à La Réunion, l'île Maurice, l'Allemagne, la Roumanie.

L'objectif principal des EBM est la participation en 2015 au championnat international des sociétés. Autant dire que la marche est très haute puisque seuls quelques groupes qui se comptent sur les doigts d'une main, ont la possibilité d'y participer grâce au fait d'avoir été champion de France une fois.

En ce qui concerne les grands rendez-vous 2014, nous en noterons deux ; le premier c'est tout près de chez nous qu'il aura lieu puisque ce sera à l'occasion de la fête de la chasse et de la pêche à Villiers Charlemagne les 26 et 27 avril 2014 avec une trentaine d'exposants chasse et pêche et autant pour le marché du terroir.

Cette saison 2013 restera gravée dans l'histoire des Echos du Bas-Maine et sans doute un très grand cru pour tous nos sonneurs qui dégustent avec volupté cette victoire ascensionnelle qui place aujourd'hui le groupe parmi les meilleures formations de France.

Qui aurait pu croire à cette belle et grande histoire de la trompe de chasse lorsqu'au printemps de l'année 1980 et plus précisément le 22 mai, Jean Du MESNILDOT, notre Président fondateur qui nous a quitté un 9 octobre 2009 mais qui reste présent dans nos mémoires, donnait naissance aux « Échos du Bas Maine ».

Un groupe aujourd'hui constitué d'une quarantaine de sonneurs dont la notoriété n'est plus à faire ni en Mayenne ni sur le territoire français de part les résultats de la société et sa qualité musicale.

Rappelez-vous dans le dernier numéro du « Chasseur Mayennais » cette première transformation réussie pour nos sonneurs des Echos du Bas Maine qui les 8 et 9 juin 2013, décrochaient la timbale à La Roche Posay, dans la Vienne devant des formations chevronnées et accédaient ainsi au titre tant convoité de « Champion de France 2013 des Sociétés ».

Qui aurait pu continuer d'écrire cette belle page d'histoire si ce n'est nos sonneurs eux-mêmes par leur travail et leur persévérance, en ajoutant une cerise sur le gâteau par un





Vous pensez bien que cette manifestation ne pouvait pas se faire sans la présence de l'élite de la trompe mayennaise avec un dîner concert qui sera organisé dans la salle « Corail » de Villiers Charlemagne et dont l'animation sera faite par les Echos du Bas-Maine à laquelle 450 convives pourront assister.

Prenez tout de suite vos places au prix de 20 € auprès du comité des fêtes au 06 07 39 68 54.

Le Dimanche matin sera célébrée une messe de Saint Hubert avec une participation de tous les sonneurs présents ainsi que les Echos du Bas-Maine à partir de 11 heures.

En dehors des activités proposées un concours de trompes de chasse sera organisé sous l'égide de la Fédération internationale des trompes de France avec plusieurs concours solos débutants, brevet du sonneur classé et toutes les catégories ; à la clé une coupe régionale des champions sera organisée.

Dans ce cadre et cette atmosphère, évoluerons des équipes de vénerie, concours de chiens et démonstration de tir à l'arc et sanglier courant.

Pour ce qui est du second rendez-vous de l'année pour les EBM, il se situera à Cadillac à l'occasion du concours du Sud Ouest les 17 et 18 mai auquel les deux groupes concours « du Plessis et de la Maison Marie » participeront.

Nous remercions la Fédération des chasseurs de La Mayenne pour la confiance qu'elle nous accorde depuis de nombreuses années y compris pour animer leur assemblée générale annuelle.

Nous en profitons pour saluer tout notre public chasseurs, veneurs et amis qui nous suivent et savent reconnaître au travers de nos prestations ou divers concerts la belle trompe de chasse en groupe.

Merci à vous tous.

Patrick CHAUVIN  
06 76 46 32 22

Rédacteur et responsable de la communication aux EBM

**CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE**

*Jacques Denys*

*Compétence et qualité sont nos devises*

*un choix et un service incomparables au meilleur rapport qualité/prix*

**SITE DE VENTE EN LIGNE**

**CHASSE-PÊCHE-UNIVERS**  
[www.chasse-peche-univers.fr](http://www.chasse-peche-univers.fr)

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT [etsdenys@orange.fr](mailto:etsdenys@orange.fr)  
Tél. **02 33 49 42 88** Fax 02 33 49 82 80



# L'Amicale des trompes de Villiers-Charlemagne

## Un groupe de trompes quelque peu atypique

C'est le 18 avril 2013 qu'est officiellement née l'Amicale des Trompes de Villiers-Charlemagne. Outre le perfectionnement de la trompe de chasse en groupe demandé par ses premiers adhérents, le but second de cette association, loi de Juillet 1901, était de réunir, occasionnellement et librement, des sonneurs isolés ou provenant de groupes et d'origines différents pour former un ensemble de copains pouvant répondre rapidement à la demande d'organismes publics ou privés.

Cette amicale, dirigée par les neuf membres du Conseil d'Administration, a rapidement pris son envol avec une vingtaine de sorties depuis sa naissance. De plus en plus demandée, elle essaie de répondre présent aux sollicitations, qu'elles émanent d'associations, de groupes de Chasseurs, ou d'organismes de réunions touchant la nature, le patrimoine mayennais, la chasse, et la faune sauvage.

Nous citerons pour mémoire l'animation des chasses du Château de Bourgon, les fêtes du Patrimoine et des Arts à Ste Suzanne, les Nuits de la Mayenne, mais également la journée de la Brocante à St Charles la forêt, les réunions intercommunales des Aînés ruraux à St Denis de Gâtines, le Tour de France à Bouessay avec Radio France, les marchés d'été de Villiers Charlemagne, les vendanges à Préaux, la réunion des « Escofier » à Château-Gontier etc...

Ces interventions musicales sont appréciées pour l'enthousiasme qu'y mettent les participants et la convivialité qu'ils dégagent. En plus des chansons classiques que l'on entend pratiquement dans tous les groupes de Trompes, l'ATV y a ajouté un répertoire d'une douzaine de chants de pêcheurs bretons. Inutile de vous dire que notre « Joselito » de 10 ans s'en donne à cœur joie, n'hésitant pas à tirer des larmes à nos gentilles spectatrices.



En relation depuis plusieurs mois avec les chanteurs des « Vireuses a Dreuz » de Douarnenez (Finistère) notre projet commun est d'organiser une représentation, en Mayenne, avec ce groupe très connu en Bretagne où trompes de Chasse et chants marins se mêleront. Lorsque la mer rejoindra la forêt la fête sera à son comble !!!

Cette formule anti-sectaire a permis à des sonneurs de la Mayenne de se rencontrer, de sonner ensemble, de chanter et de s'apprécier, qu'ils soient des Coévrans, de Fougerolles, de Laval ou de Parné sur Roc et prochainement du Maine et Loire avec un groupe de Chenillé. Ainsi plus de vingt-cinq sonneurs hors ATV ont participé à nos sorties. N'était-ce pas le but de notre Amicale? Contrat rempli en quelques mois !!!

Amis chasseurs, s'est en remerciant la Fédération des Chasseurs de la Mayenne, et plus spécialement son Directeur, que nous pourrons vous montrer notre savoir-faire le 26 avril 2014 lors de votre AG et des journées de la Chasse et de la Pêche dans notre fief de Villiers Charlemagne.

D'autres dates nous donneront l'occasion de nous rencontrer comme la Fête de l'Automne au Château de Craon ou encore la journée didactique de 170 scolaires à Montourtier chez notre Présidente d'Honneur, où le débardage avec chevaux, la nature, la faune sauvage et la trompe de chasse auront leur place.

Jean Marie Fracapane  
Amicale des Trompes de Villiers-Charlemagne pour l'A.T.V

Les Chintres – 53170 Villiers Charlemagne  
Tel : 02 43 07 72 35 - Courriel : papeunina@sfr.fr  
Répétition et accueil des nouveaux sonneurs :  
mardi à partir de 18h30, mercredi et samedi après midi (sur demande)

### SCEA OUEST GIBIERS

Faisans, perdrix, colverts



Les Saillardières  
53480 VAIGES



Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79  
Fabien RACINE : 06 12 49 40 68

e-mail : racinestebastien@orange.fr





## Fédération des Gardes Particuliers

Information importante qui s'adresse à tous les Gardes Particuliers, qu'ils soient de chasse, de pêche, de bois et forêt ou de voieries.

### Nouveautés concernant les assermentations.

Récemment le service de la préfecture de la Mayenne chargé des assermentations a transféré cette compétence à la sous-préfecture de Mayenne, donc

ressort du tribunal ayant reçu le serment.

(Précision : le secrétariat de la sous-préfecture est ouvert seulement le matin)

### Délais de transmission des PV :

Les délais de transmission des PV de police de la chasse au Procureur de la République ont été modifiés depuis l'ordonnance 2012-34 du 11 janvier



compris les dimanches et jours fériés. Il faut reconnaître cependant que peu de PV sont faits par les Gardes Particuliers, mais nous craignons que ces nouvelles conditions ne favorisent pas la situation.

Dans l'exercice de sa fonction le Garde Particulier de chasse est souvent amené à être organisateur de chasse, ce qui l'engage dans des responsabilités auxquelles il doit faire face, il faut donc qu'il soit bien informé pour bien transmettre les règles de sécurité ainsi que de se protéger (assurance particulière).

Nous pouvons transmettre différents documents pour renseigner le Garde Particulier de Chasse et nous pouvons organiser des réunions sur ce thème.

Les 26 et 27 avril 2014 se déroulera une fête de la chasse et de la pêche à Villiers Charlemagne, la Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Mayenne s'est engagée dans cette manifestation et sera présente. Nous aurons un stand où vous pourrez venir nous rencontrer.

La « Passementerie » représentée par M. BOISSEAU nous accompagnera sur ce stand pour faire connaître l'équipement du garde.

Le Bureau



La photo du groupe des sonneurs de la Fédération Nationale des Gardes Particuliers composée exclusivement de Gardes Particuliers dont notre trésorier Jean-Yves POUTEAU (Le 3<sup>ème</sup> en partant de la droite).

maintenant pour toutes démarches de 1<sup>ère</sup> assermentation ou renouvellement il faut s'adresser à la sous-préfecture de Mayenne.

Pour une première assermentation le garde particulier ne peut entrer en fonction qu'après avoir prêté serment devant le tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouve le territoire à surveiller, ou l'un d'entre eux s'il y en a plusieurs.

Par contre la prestation de serment n'est pas requise à la suite du renouvellement d'un agrément, ou d'un nouvel agrément correspondant à une nouvelle commission pour la surveillance de territoires placés dans le

2012 portant sur la simplification de la police administrative. Le délai était de 3 jours après clôture du PV.

**Maintenant l'envoi des PV est revenu à 3 jours après constatation des faits pour les Gardes Chasse Particuliers (y**

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY	02 43 02 63 55	Port : 06 85 18 13 60
René MALIN	02 43 02 12 59	Port : 06 61 81 61 76
Joël LINAIS	02 43 68 51	Port : 06 77 77 10 35
Jean- Yves POUTEAU	0243539706	Port : 06 08 45 70 71

Site internet : [www.fdgpm53.com](http://www.fdgpm53.com)

Courriel : [fdgpm53@hotmail.fr](mailto:fdgpm53@hotmail.fr)





## Les Echos des Coëvrons

Les Echos des Coëvrons, groupe d'amis amoureux de la trompe et de la Vènerie, se retrouvent chaque vendredi soir. Répétition de fanfares et de chants de Vènerie.

Une école de trompe est en place, encadrée par les membres du groupe. Nous proposons à toute personne intéressée de venir nous rejoindre.

Nos prestations sont : Messes de St Hubert, Mariages, Commice Agricole, Fête de la Forêt, Animation de repas de St-Hubert, Soirée privée...

En 2013 nous avons effectué six sorties.

- Animation lors d'un repas pour l'association LAVAL-GANDIA
- Fête de la musique à Hambers
- Fête de la musique à Nuillé le Vicoin
- Mariage de Clarisse et Didier à Laval
- Messe et animation repas à ST Germain de l'Homel
- Messe et repas de St Hubert organisés par la Société de chasse de Faget Abbatial (Gers) avec la participation du Rallye de la Haute Garenne équipe Mayennais.



Vous voulez apprendre à sonner, ou venir nous écouter ?

Alors contactez-nous chez :

Gérard Tessier au :

02 43 02 38 61 ou 06 26 73 88 27



# Fête

26 et 27  
AVRIL 2014

DE LA CHASSE  
& DE LA PÊCHE

ENTRÉE  
GRATUITE

## PROGRAMME

- MATÉRIEL CHASSE ET PÊCHE
- ESPACE VERT, VOITURES 4X4, QUADS
- 40 EXPOSANTS
- MESSE SAINT HUBERT
- MARCHÉ DU TERROIR
- RANDONNÉE PÉDESTRE DIMANCHE MATIN
- BALL TRAP
- NOMBREUSES ANIMATIONS ...

★  
Concours Régional  
de Trompes de Chasse

Village Vacances et pêche de Villiers Charlemagne

Contactez-nous : 02 43 70 96 73



## Société de chasse de Gorrion

La société de chasse de Gorrion a été constituée le 5 septembre 1945, elle s'appelait à l'époque la société nouvelle du bois du Breil.

Depuis cette date seulement cinq présidents se sont succédé, le dernier M. Blanchard est à la présidence depuis 2005, son prédécesseur, Monsieur Leblanc a tenu le rôle de président pendant 25 ans.

La société est administrée par un bureau de neuf membres, un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et cinq membres.

Le territoire avec baux est d'environ 850 ha sur les 1180 ha de la commune en surface agricole. Cette société comptait dans les années 70 environ 45 chasseurs, aujourd'hui il ne reste que 25 chasseurs, dont moins d'une dizaine habite encore la commune.

Avec les plans de chasse chevreuils qui, on peut le dire, ont été bénéfiques, les sociétés de chasse communales ont pu profiter de l'essor de cette population, le premier bracelet que la société de chasse de Gorrion était pour la saison de



chasse 2005-2006, il ne coûtait à l'époque que 25 euros l'unité. Aujourd'hui nous avons quatre bracelets chevreuils et ils coûtent à présent 30 euros l'unité. Nous espérons ne plus voir les prix grimper.

Depuis cette année la société de chasse a un local où elle peut recevoir en toute convivialité tous les chasseurs présents lors des battues ou des jours de chasse. La société de chasse de Gorrion lâche environ 50 perdrix rouges et 50 perdrix grises en août et nous lâchons des perdrix grises et rouges tous les 15 jours après l'ouverture générale. 50 faisans sont également lâchés durant la période de chasse. Des battues sont organisées afin de réguler les nuisibles, nous prélevons environ une quarantaine de renards en moyenne sur une saison et plusieurs centaines de corbeaux qui hélas sont toujours présents.

Depuis plusieurs années la société de chasse organise une journée grillades, saucisses ; cette journée a toujours lieu le troisième dimanche de mars à la salle Jeanne d'Arc de Gorrion, mais pour 2014 cette journée aura lieu à la salle des fêtes de Lévaré car la salle de Gorrion a été détruite par un incendie. Le bénéfice de cette journée nous permet de mettre un peu plus de gibier sur le terrain.

Le président tient particulièrement au respect des consignes de sécurité lors des battues, et il tient également à saluer les sociétés voisines qui sont également des amis et des partenaires lors des battues.

Pascal Blanchard  
Président la société de Gorrion

**ARMURERIE D'ANJOU**  
Olivier LEROUX  
Professionnel diplômé de l'école de Liège

armureriedanjou@orange.fr

**VENTES  
RÉPARATION  
FABRICATION  
RESTAURATION  
GRAVURES  
MONTAGE À BOIS  
DÉPÔT VENTE  
EXPERTISE**

RCS 507 381 176

2 route de Cholet  
49370 Becon les Granits  
02.41.77.05.07 Fax. 02.41.48.09.95



## Le Fuligule milouin et le Fuligule morillon

### Descriptions

Leurs silhouettes apparaissent lourdes et massives, ils nagent le corps enfoncé à moitié dans l'eau et la queue presque toujours immergée. Lorsqu'ils plongent, ils basculent en avant, avec ou sans élan, et disparaissent puis émergent à peu près au même endroit. Leurs pattes, assez écartées, sont placées vers l'arrière du corps et rendent pénibles leurs déplacements à terre, leurs vies se passent



Couple fuligules morillon

donc en grande partie sur l'eau. L'adaptation à la plongée s'est produite au détriment du vol en alourdissant le corps et en diminuant la grandeur des ailes. Pour prendre leur envol, les fuligules prennent de l'élan en courant sur l'eau et en battant des ailes vigoureusement. Leurs battements sont rapides et moins amples que ceux des canards de surface.

De loin le mâle de Fuligule milouin apparaît bicolore avec son dos et ses flancs clairs tranchant avec le croupion noir et le devant sombre. En fait la tête et le cou sont brun-rougeâtre, le poitrail noir et les parties claires sont grises chinées de noir. En vol sa silhouette et ses ailes gris-clair le rendent facilement reconnaissable. La femelle, beaucoup plus terne, est entièrement brunâtre avec la gorge et les côtés de la tête blanc roussâtre.

Le mâle Fuligule morillon arbore une livrée noire et blanche du plus bel effet avec ses reflets violacés sur la tête. Seuls les flancs sont blancs pur et contrastent avec le reste du corps, l'œil jaune vif tranche également. Il possède une courte huppe noire qui retombe sur la nuque. La femelle, brun-noirâtre, a les sous caudales blanches et elle possède souvent un anneau blanc à la base du bec. En vol, les fuligules morillons apparaissent comme des oiseaux sombres avec le ventre blanc et une bande alaire blanche.

### Habitats et reproduction

Les fuligules milouins et morillons nidifient dans notre département dans des proportions non négligeables. Si les effectifs nicheurs de milouins estimés à une centaine de couples ne représentent que 3 % de la population Française, la population de morillons estimée à 150-200 couples en Mayenne revêt, quant à elle, une importance considérable puisqu'elle dépasse les 20 % de la population Française !

De nombreuses études et suivis scientifiques concernant ces espèces ont été menées dans notre département ces dernières années. Elles ont considérablement fait progresser les connaissances, en particulier sur la biologie de leurs reproductions (localisation des nids, taux d'éclosions, prédation, déplacements des nichées, taux de survie des poussins...).

Dans les principaux enseignements, l'importance des îlots



Couple de fuligules milouin

terrestres avec une végétation basse, dense avec la présence de touradons de carex a été quantifiée : on y observe un taux de réussite de plus de 70 % des éclosions contre moins de 20 % pour les nids en rives. Les canes sont très fidèles à leur site de reproduction par contre, après éclosions, elles peuvent déplacer leur nichée parfois à plus d'un kilomètre. En ce qui concerne les prédateurs, la Corneille noire, dans notre département, a un fort impact. Plus étonnant, certains prédateurs tels que le renard et surtout la fouine peuvent nager sur plus d'une dizaine de mètres pour consommer les œufs. Plus singulier, le sanglier peut localement prédater de nombreux nids, de même que le ragondin qui peut détruire par piétinement près de 15 % des pontes. Après éclosion, au moins 20 à 40 % des poussins, suivant les années, disparaissent.

### Hivernage et chasse

Les sites d'hivernage réguliers des fuligules sont connus et relativement restreints, ils concernent une quinzaine d'étangs. Dès la fin de septembre quelques groupes dépassent les 200 oiseaux essentiellement des regroupements de nicheurs locaux, mais c'est au cœur de l'hiver que l'on peut assister à des rassemblements de plus de 500 fuligules sur les plus grands plan d'eau.

Pour des raisons, sans doute culinaires, les fuligules sont moins recherchés par les chasseurs que les canards de surface. Le Fuligule milouin, avec 30 à 100 individus prélevés à la chasse en Mayenne, arrive au troisième rang derrière le Canard colvert et la Sarcelle d'hiver quant à son importance dans le tableau de chasse. Le Fuligule morillon, aux effectifs nettement moindres en hivernage, mais d'un naturel moins farouche, à des prélèvements annuels estimés entre 20 et 40 individus.

J-F.A.



## L'épagneul français

L'épagneul français est l'épagneul le plus ancien, il a pour ancêtre le chien « couchant » à poil long du Moyen-Âge, le « chien d'oysel » décrit par Gaston PHOEBUS dans son traité de chasse paru en 1387.

Le « chien d'oysel » accompagnait les équipages seigneuriaux de chasse au vol.

L'épagneul français est à l'origine des diverses variétés d'épagneuls de chasse. Son évolution va être brillante jusqu'en 1830 grâce à ses qualités de chasse du gibier à plume. A partir de cette date, l'intérêt pour les chiens d'arrêt anglais va mettre en danger la survie de l'épagneul français qui va pratiquement disparaître en 1886.

Le premier standard de la race est établi en 1891 par James de CONNICK et c'est l'abbé FOURNIER qui, en réunissant les quelques épagneuls français homogènes subsistants suivi d'une bonne sélection, sauva la race peu de temps après la création du club de l'épagneul en 1906.

En 1921, le nouveau club de l'épagneul français est reconnu par la SCC, l'abbé FOURNIER en est alors le président.

L'épagneul français est un chien de taille moyenne, élégant et musclé, médioligne, de type braccoïde. Sa construction harmonieusement proportionnée révèle énergie et résistance propres à son utilisation. L'ossature est forte sans être grossière. Les mâles mesurent de 56 à 61 cm au garrot et les femelles de 55 à 59 cm. Le poil est long et ondulé sur les oreilles ainsi que sur l'arrière des membres et la queue, il est plat, soyeux et bien fourni sur le corps. La robe est blanche et marron (marron qui varie du cannelle au foie foncé).

L'épagneul français est un excellent chien d'arrêt, au bois, en plaine ainsi qu'au marais, il ne craint ni les ronces ni l'eau glacée, c'est un chien méthodique, chassant le nez haut et rapportant bien à terre et à l'eau. Ce chien est équilibré, très intelligent et ardent à la chasse.

DB



## Petites annonces

### PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) :

adrezsez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante :

FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :




## Loup y es-tu ? Et comment !

La présence du loup en France est avérée depuis 1992. Mais un peu d'histoire récente :

Les zones de présence permanente du loup (*Canis lupus*) s'élevaient à 14 en 2010 et à 17 en 2012, notamment du fait de la colonisation des départements.

Depuis 2011, la présence du loup est avérée dans les Vosges. 51 constats de prédation ont été établis par les services de l'ONCFS à l'Est du département et 27 autres début juillet de la même année à l'Ouest, tous indemnisables ! A cette même époque le département est classé en ZPP (zone de présence permanente) du loup.

En avril 2012 un loup est photographié dans le Gers. Voilà 100 ans que l'on n'avait pas vu cet animal dans le département.

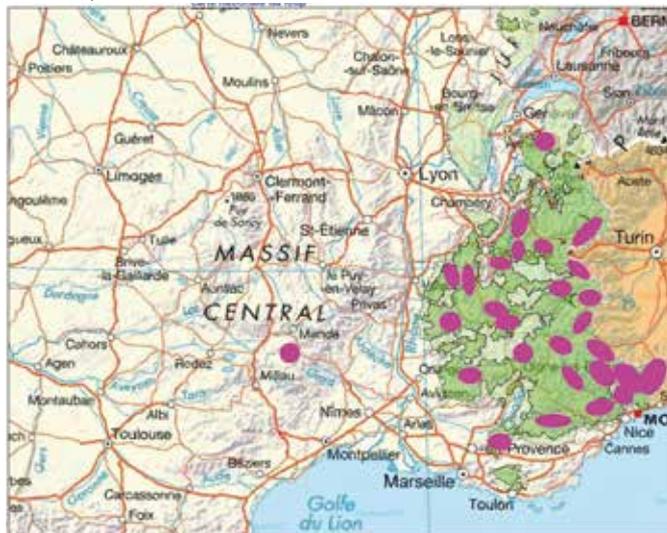
Mais les chiffres se bousculent et quelquefois se contredisent car ceux-ci émanent prioritairement de pseudo-études scientifiques généralement communiquées par des associations pro-loup !

En voici quelques-unes brutalement exprimées :

- Progression du loup : + 19 % par an
- Progression de la zone de répartition de l'espèce : + 25 %
- Population estimée en juin 2013 environ 250 unités et ceci depuis plusieurs années (Quid de la reproduction ???), à croire qu'en France le loup ne se reproduirait pas ! A raison de 5 à 6 animaux par portée, faites le calcul vous-mêmes.
- Brutalement en décembre 2013, lors du symposium de St Martin Vésubie (06), consacré à l'espèce, c'est le chiffre de 400 qui est annoncé. Génération spontanée certainement.

Pour ces mêmes périodes, le coût estimé des opérations menées en la faveur de l'espèce *Canis lupus*, s'élèverait annuellement à une douzaine de millions d'euros.

Juillet 2013 : l'aire de répartition de *Canis lupus* s'étendrait du Sud au Nord des Alpes, compterait également le Massif Central, les Pyrénées, l'Alsace, la Vallée du Rhône, le Piémont Pyrénéen et enfin les coteaux de Gascogne. Mainte-



zone de présence du loup

nant, à qui le tour ?

Comme je le notais précédemment, les chiffres se heurtent et se bousculent. Alors, le coût annuel estimé en espèces indemnisables (majoritairement des ovins) serait de 18 millions d'euros soit 30 000 unités à 600 €/pièce. Somme intégralement prise en charge par l'Etat et financée en totalité par nos impôts. L'on peut à raison s'interroger sur le montant élevé alloué à chaque pièce, c'est sûr, mais comment mieux acheter le silence des éleveurs touchés, sinon en forçant le trait ?

A la vitesse de propagation de l'espèce, qu'en sera-t-il fin 2014 ?

Certes, de quoi s'interroger sur l'opportunité de l'espèce que tant de générations se sont appliquées à tenter d'éradiquer.

Il est vrai que ces générations étaient essentiellement rurales et savaient mieux que quiconque l'intérêt que présentait la disparition de l'espèce Loup.

Mais des « bobos » majoritairement citadins eurent la malheureuse idée, et au nom de quoi peut-on s'interroger, d'entamer la réintroduction et la protection de l'espèce.

Ils y parvinrent notamment par la mise en place d'associations plus ou moins scientifiques, mais assurément avides de subventions publiques en tous genres.

Alors en ces temps économiquement difficiles, une idée me traverse l'esprit : appliquons aux dégâts réalisés par ces prédateurs la même règle que pour les dégâts inhérents aux espèces « grand gibier ». Nous, chasseurs, savons ce qu'il en est, car les dits dégâts nous sont financièrement imputés en totalité. Faisons donc prendre en charge les dégâts ainsi occasionnés par les diverses associations de défense du loup ! Il n'y a aucune raison pour que ce soit nous, contribuables, qui réglions encore l'addition. D'autant que l'Etat Français cherche soi-disant à faire des économies partout, et si les sommes récupérées paraissent dérisoires, apprenons-lui que les petits ruisseaux etc...etc...

Une autre idée : invitons donc tous ces soit-disants défenseurs de dame nature (à quand la réintroduction du tigre à dents de sabre, des dinosaures et que sais-je encore ?) à prendre en charge chez eux à leur domicile ou dans leur propriété l'élevage et la protection de cette espèce indispensable, selon eux, mais essentielle à l'équilibre escrologique ! bon courage. Mais c'est tellement plus facile quand cela se passe chez les autres !

Bien sûr, nous ne sommes pas régionalement intéressés directement par l'espèce *Canis lupus*, mais nous nous devons de rester éveillés, car il est à redouter qu'un jour... ceci ne le devienne.

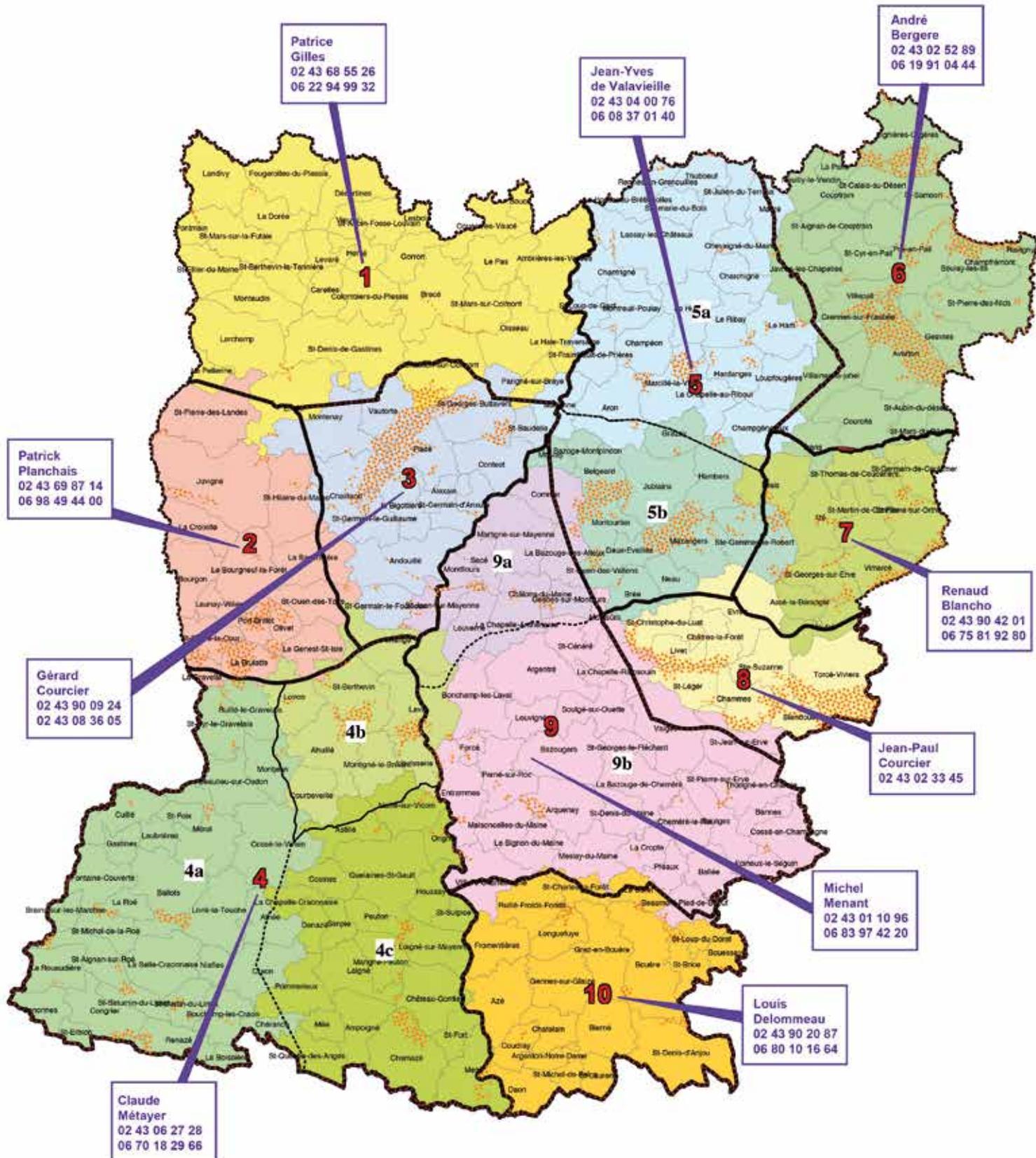
Allez, restons vigilants, et dans cette perspective, recevez mes meilleures salutations, en Saint-Hubert, bien entendu.

Le Moustique



# Les lieutenants de l'ouvèterie en Mayenne

## Période 2010 - 2014



Limites des unités de gestion du sanglier

Limites des secteurs de l'ouvèterie

